



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ONF

Question écrite n° 50712

Texte de la question

M Jean-Paul Calloud appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation financière de l'Office national des forêts, qui ferait l'objet de la suppression d'un nombre très important de postes. En Savoie, une nouvelle restructuration, consécutive à 17 postes d'agents supprimés entre 1986 et 1991, entraînerait prochainement la disparition d'une dizaine d'emplois, ce qui ne permettra plus à cet organisme d'assurer la couverture technique de la forêt savoyarde, essentiellement composée de forêts communales. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer si ces informations doivent se confirmer, au risque d'une réelle mise en cause de la gestion des espaces forestiers, qui constituent pourtant, en même temps qu'un indéniable patrimoine collectif, une richesse nationale de premier plan.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire évoque dans sa question du 2 décembre 1991 la situation financière de l'Office national des forêts, qui de ce fait entraînerait la suppression de nombreux postes et notamment en Savoie où une dizaine de postes seraient prochainement supprimés. La situation évoquée est la conséquence d'une part de la nécessité d'équilibrer les taux de vacances des postes d'agents techniques forestiers entre l'ensemble des régions et notamment celles du quart nord-est de la France, afin que la continuité du service public assumé par l'Office national des forêts soit assurée dans les meilleures conditions possibles. D'autre part, dans le cadre du contrat de plan liant l'Etat et l'Office national des forêts, l'action de ce dernier, outre le maintien de ses missions de service public en respectant le caractère patrimonial des espaces forestiers et les objectifs à long terme qu'ils impliquent, vise également à rechercher des gains de productivité, notamment par la diversification de ses activités dans des domaines qui lui sont propres, ce qui entraîne des redeploiements d'agents vers les fonctions de technicien forestier, amenés à assumer des tâches spécifiques au niveau départemental, voire régional. L'Office national des forêts procède à des adaptations de ses structures rendues nécessaires par l'évolution des conditions de gestion des espaces naturels et des forêts qui lui sont confiées. C'est ainsi que ce service public pourra améliorer encore son fonctionnement et ses prestations tant sur le plan de leur coût que de leur qualité.

Données clés

Auteur : [M. Calloud Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50712

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4869